VILLE de BANNALEC

TI-KÊR BANALEG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2015

L'An deux mil quinze, le trois avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le 27 mars deux mil quinze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :
M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT,M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAVAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, , M. Bruno PERRON, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Martine PRIMA, Mme Eva COX, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET,M. Arnaud TAËRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etait absent :
M. Guy DOEUFF, excusé, qui a donné procuration à M. Roger CARNOT

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.
Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 février 2015.

DEL 03,04,2015-023 - Fixation des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières de l'année 2015.

Les chiffres provisoires des bases de l'année 2015 nous ont été communiqués par les services fiscaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de fixer les taux d'imposition comme suit,

Désignation	Taux votés en 2014	Taux votés en 2015	Bases	Produits
Taxe d'habitation	13.77	14.18	6 513 000	923 543
Foncier Bâti	16.09	16.57	5 131 000	850 206
Foncier non Bâti	42.88	44.17	361 200	159 542
TOTAL :				**1 933 291**

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE
(4 ABSTENTIONS : EVA COX, MICHEL LE GOFF, DENIS DECHERF ET STEPHANE POUPON)

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Yves ANDRE.

REÇU à la PREFECTURE
du FINISTÈRE le

10 AVR. 2015